



Pour une amie qui suite à la perte d'un animal

Par **alaincazalis**, le **21/04/2008** à **11:55**

pour une amie très malade

Maître,

Voilà deux ans mon chien malade a été opéré puis est décédé pendant l'intervention. Les honoraires malgré cela étaient exorbitante pour mes faibles moyens. Déjà meurtrie par la perte de mon animal de compagnie, sur conseil vue mes faibles moyens d'existence, j'ai donc fait appel à la SPA pour tenter de trouver un arrangement à l'amiable. La SPA qui semblait ne pas comprendre pour quelle raison cet animal était décédé pendant l'intervention c'était engagé à faire le nécessaire pour que tous les frais soient pris en charge par une association similaire à la protection des animaux.

Donc deux ans après le cabinet vétérinaire vient me réclamer le coût de ce malheur pour moi en s'appuyant sur le fait que aucune formalité n'avaient été faite pour les régler. Ce qui se passe aussi c'est qu'à l'époque pour preuve de bonne fois de ma part et tellement j'étais d'désorienté par la perte de mon animal, vue mes faible moyens financier qui sont toujours je leurs avais quatre chèques anti daté pour couvrir une partie des frais de cette intervention. Chèque qu'ils n'ont jamais encaissé jusque la et qui a présent me menace en premier lieu d'encaisser.

par la présente je vous demande donc si vous pourriez avoir l'amabilité de e donner quelques indication pour mettre un terme à cette tourmente déjà par le souvenir que l'on me remémore et puis par le fait qu'invalide avec de très petits moyens d'existence je ne voie pas comment je vais faire face à cela.

vous remerciant par avance pour votre compréhension je vous prie d'agréer, Maître,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

pour Madame Aline Lafon

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **14:12**

Bonjour,

Dans un premier temps, indiquez moi précisément la date que vous avez apposé sur chaque chèque et leur montant que vous aviez adressé à l'époque et qui n'ont pas été encaissé à ce jour.

Indiquez moi également si le cabinet vous avez adressé une facture suivant l'intervention et de quel montant.

Indiquez moi si le cabinet vous a adressé un courrier vous précisant les causes du décès de votre animal.

Enfin, indiquez moi votre situation (salarié, chômeur, RMI) et vos revenus actuels.

A bientôt

Par **alaincazalis**, le **21/04/2008** à **14:56**

Pour une amie très malade

En réponse à votre email et je vous remercie infiniment de l'aide que vous tentez d'apporter je vous informe du document que m'a remis le cabinet vétérinaire lors de la récupération de mon animal décédé à la date du 22 décembre 2008, jour ou j'ai régler en quatre chèques de 30 euros la somme de 120 euros.

Par contre le cabinet ne m'a remis aucun courrier me précisant le décès de mon animal.

Ma situation est invalide à 80% pour des raisons épileptiques entre autre comme maladie et mes revenus imposable sont de 5640 euros versaient par la CPAM.

Facture

- Examen d'entrée

Pré anesthésie

Surveillance per opératoire

Suivi du réveil

ovario/hystérect sans anesth

préparation tonte antiseptie

temps opératoire : laparotomie par ligne blanche

Retrait ovaires et utérus ligatures

Matériel chirurgical et consommables

stérilisation du matériel

pose cathéter intraveineux

cathéter surflo rose 0.8*32mm

surveillance et manipulations

ringer lactate poches plastique 500 ml C1

Thérios 60 félin plastiques 500ml C1

THERIOS 60 félin 12 comprimés C1

consultation

Echo confirmation diagnostic

MONTANT 352,55 euros

pour aline lafon

Par **alaincazalis**, le **21/04/2008** à **14:58**

chèque de 30 euros *4 anti datés qui n'ont jusqu'à présent jamais été encaissé.

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **15:16**

Indiqué moi les dates de tous chèques svp

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **15:21**

Précisez moi également de quoi été malade votre animal.

A t'il été opéré en urgence ?

Si non, avez-vous fixé le jour de l'opération avec le médecin suite à un rdv ?

Le médecin vous a t'il fait un devis pour l'opération ?

Aviez-vous une mutuelle pour votre animal ?

Le médecin connaissait-il votre situation financière avant l'opération ?

Merci de vos réponses précises

Par **alaincazalis**, le **21/04/2008** à **15:25**

je vous prie de m'excuser la date du décès et le 22 décembre 2006.

le 1er chèque avait été établi pour être encaissé le 15 janvier 2007, le second le 15 février 2007, le troisième pour le 15 mars 2007, et le quatrième pour le 15 avril 2007.

Par **alaincazalis**, le **21/04/2008** à **15:44**

l'animal avait des signes de raideur sans fièvre.

Moi étant très malade je l'ai faite transporter par un taxi pour consultation. Trois heure après le cabinet m'annonçait son décès.

donc je n'ai pas eu de devis pour l'intervention du fait que je n'étais pas au courant de cette intervention.

je n'avais pas de mutuelle pour mon animal.

Donc il n'était pas au courant de ma situation financière.

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **16:59**

Les chèques ne sont plus encaissables passé le délai d'un an. Donc les 4 chèques ne sont plus valables. Ils n'ont plus de valeurs.

Pour l'instant vous ne faites aucun règlement !

Avez-vous reçu un courrier du cabinet récemment et que disait-il ?

Qu'avez-vous fait comme démarche auprès de la SPA ?

Avez-vous relancé la SPA ?

Vous a-t-elle confirmé une prise en charge par courrier ?

Par **alaincazalis**, le **21/04/2008** à **17:33**

n'ayant aucune nouvelle de votre part et n'ayant pas contacté la SPA je vous informe que nous allons encaisser les 4 chèques à partir du lundi 14 avril 2008.

Courrier adressé au cabinet non daté

La SPA fait semblant de ne pas comprendre pourtant depuis je leur ai pris 2 chiens.

Je fais que les relancer et dois les rappeler demain sous prétexte que les responsables sont absents.

En décembre 2006 leur prise en charge était verbale mais semblait pourtant bien réelle du fait qu'ils semblaient faire toutes les formalités en même temps que je leur prenais le 1er chien.

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **18:41**

Je vous invite à contacter votre banque. Vous leur indiquez les n° de chaque chèque avec leur date respective et leur demandez d'être vigilant. Vous ne faites pas opposition aux chèques si la banque vous le propose.

Contactez une fois de plus la SPA demain (demandez et notez le nom du responsable).

Ensuite 2 solutions :

1) Si toujours pas de réponses claires de la SPA

Envoyez un courrier avec AR relatant cette histoire en précisant qu'il s'était engagé verbalement et que vous pensiez que c'était réglé. Hors vous êtes sous le coup d'une injonction de paiement par le cabinet et vous en remettez à la SPA au vu de votre situation financière. Demandez leur une réponse définitive (afin d'entreprendre d'autres démarches si jamais).

2) La SPA est d'accord de prendre en charge

Demandez leur un courrier de confirmation que vous pourrez adresser au cabinet. Sinon,

faites un recommandé AR en indiquant que suite à l'entretien téléphonique, vous les remerciez de prendre en charge les honoraires du cabinet. Demandez leur si vous avez des démarches à suivre. Attendez la réponse.

Dans tout les cas vous ne réglez rien au cabinet et conservez tous les documents ! Ne répondez pas au courrier du cabinet. Si le cabinet vous appelle, dites que vous voyez avec la SPA ou qu'il les appelle.

Tenez moi au courant

Par **alaincazalis**, le **21/04/2008** à **20:46**

je vous remercie encore une fois infiniment pour vos bon conseil en vue de donner un coup de main à une amie vraiment très malade.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiment les plus sincères.

A. cazalis

Par **alaincazalis**, le **21/04/2008** à **20:46**

et bien sur je vous tiendrais au courant des suites de cette histoire.

Par **alaincazalis**, le **22/04/2008** à **17:04**

comme vous me l'avais demandé je vous tiens au courant de la suite de cette affaire.

J'ai donc pour mon amie téléphoné à la SPA pris le non du responsable qui c'est excusée vue l'état de santé dans le quel se trouve mon amie qui n'avait nullement besoin d'être importuné par ce genre de désagrément qui plus est que tout devait être réglé.

En fait voila presque deux ans les papiers dont s'étaient occupés la étaient égarés dans des bureaux parisein.

Donc normalement tout devrait être entrée dans le bonne ordre et mon amie ne devrait plus être importuné par cette histoire. j'ai eu confirmation du cabinet vétérinaire à qui j'ai communiqué mes coordonné personnelles et qui traîte à présent avec la SPA et n'importuneront plus mon amie.

Vue que tout semble s'être réglé pour le mieux verbalement de la SPA comme du cabinet qui je suppose ont bien compris l'état de mon amie et que l'importuner avec des faits qui ne la concerné plus était des plus déplcé je n'ai pas demandé de confirmation écrite aussi pour la bonne raison que se courrier serait adressé chez mon amie qui encore une fois serait totalement désemparé avant d'avoir ouvert le courrier ce pour vous indiquer dans quel état psychologique elle est.

Vous remerciant encore infiniment pour vos bons conseils veuillez agréer Maître, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

A.CAZALIS pour Mme aline LAFON

Par **gloran**, le **23/04/2008** à **01:06**

N'oubliez pas la PRESCRIPTION !!!

Entre particulier et commerçant, la prescription est de 2 ans, article 2272 du code civil.

Donc, 2 ans après le dernier versement, pffuit, vous ne devez plus rien si le commerçant n'a pas lancé d'action en justice (les recommandés AR même de sociétés de recouvrement n'interrompent pas le délai).

Par **alaincazalis**, le **09/05/2008** à **12:44**

bonjour,

Le dossier pour lequel j'avais demandé votre attention concernant une amie est rentré dans l'ordre.

Perte de documents de la part de la SPA qui ensuite ne parvenait pas à joindre mon amie très malade d'ou les relances du cabinet vétérinaire.

Cordialement en vous remerciant pour vos conseils.

A.CAZALIS pour Mme Aline LAFON